Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20261117-CC_2026_11_180-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_11_180

Objet : Convention de partenariat et de financement à l'association ULAMIR, Centre Social du Goyen

LE MARDI 17 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en l'Espace Gisèle LE BARS, 29710 LANDUDEC sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BEST Célia, BUREL Michèle, CARIOU Jacques, DURAND Dorothée, GENTRIC Alexis, GENTRIC Guénolé, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, KERSAUDY Maria, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Magali, ORY Valentin, PETILLON Loïc, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RAPHALEN Michel, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TRUCHETET Jean-Armand, VIVIEN Nelly.

Représentés : BOURDON Fabien (pouvoir à LE DISSEZ Mordiern), FLOCHLAY Loic (pouvoir à PORS Olivier), KERSUAL Joëlle (pouvoir à QUERE Micheline), LE LOC'H Christophe (pouvoir à LE DIZES Philippe), ZILLER Fanny (pouvoir à GUENOLE Claudie).

Absent excusé : CANEVET Michel, OLIVIER Martine

Absent : LE GAC Morvan

Secrétaire de séance : Gentric Alexis

Date de convocation et de publication : 10 novembre 2026

Membres en exercice : 34
Présents/représentés : 29
Votants : 29
- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Loïc PETILLON, vice-président délégué, informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a reçu une subvention de la CAF de 5790 € au titre du projet intitulé « ça bouge en cuisine … les jeunes mettent la main à la pâte », pour soutenir la mise en œuvre du projet d'animation jeunesse proposé par l'association ULAMIR Centre Social du Goyen. Il convient de reverser directement cette subvention à l'association cette subvention.

Ce versement interviendra à la signature de la présente convention (***Cf dossiers annexes***).
La Communauté de Communes règlera également sur factures en 2027, le reste à charge des dépenses correspondantes à la réalisation du projet.

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20261117-CC_2026_11_180-DE

L'association fournira à la communauté de communes les justificatifs de dépenses effectuées pour la réalisation du projet, permettant de justifier et contrôler le reversement effectué, ces éléments seront également transmis à la CAF.

Un projet de convention joint en annexe de la présente délibération, est proposé pour permettre le reversement.

Sur proposition de Loïc PETILLON,

Maria KERSAUDY et Olivier PORS ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Adopte** les dispositions et modalités techniques de la convention annexée à la présente délibération,
- **Autorise** le Président à signer la convention,
- **Autorise** le reversement de la subvention à l'association ULAMIR Centre Social du Goyen.
- **Dit** que les crédits sont bien inscrits au budget primitif 2026.

La secrétaire de séance,
Alexis Gentric

Le Président
Philippe RONARC'H